

Le Mans, le 22 mars 2022

Le Président de l'ASCE 72

au

Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe,

Objet : Assemblée Générale de l'ASCE

Monsieur le Directeur,

L'assemblée générale de l'ASCE 72 est prévue le jeudi 28 avril 2022 de 9h00 à 12h00 à la salle Goupillon à Arnage. Bien que les mesures sanitaires soient levées, nous appliquerons les recommandations sanitaires en vigueur pour cet événement.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander une autorisation d'absence pour l'ensemble des adhérents durant la tenue de ladite assemblée générale.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur départemental des territoires de la Sarthe

Bernard MEYZIE

Le Président de l'ASCE 72,

Franck LUCAS